

déjà si multipliés à Cluny et à Clteaux, notre Père voulut ajouter encore et faire de cette dévotion envers les défunts une des fins principales en même temps que la note caractéristique de son Institut." (2)

(*Echos du Congrès Eucharistique de Metz.*)

Le Regard Eucharistique

Les *Analecta ecclesiastica* de Juillet dernier publient une nouvelle indulgence eucharistique accordée par le Saint-Père Pie X. Nous sommes heureux de la faire connaître à nos lecteurs et associés qui ne manqueront pas d'en faire leur profit.

TRES SAINT PERE,

Joseph Recorder de Dorna Annesi, prêtre de la Congrégation de la Mission, humblement prosterné aux pieds de Votre Sainteté, demande avec instance que, pour augmenter la dévotion et la vénération des fidèles envers le très divin Sacrement de l'Eucharistie, Votre Sainteté daigne accorder *une indulgence de sept ans et sept quarantaines* à tous et chacun des fidèles qui *regarderont la sainte Hostie avec foi, piété et amour*, non seulement tandis qu'elle est élevée durant le saint Sacrifice de la Messe, mais aussi lorsqu'elle est solennellement exposée ; de même, qu'ils puissent gagner *une indulgence plénière une fois par semaine*, pourvu qu'ils aient accompli chaque jour cette pieuse pratique, et qu'ils aient reçu la sainte Communion avec les dispositions requises, en ajoutant, chaque regard dirigé vers l'Hostie, ces mots : *Mon Seigneur et mon Dieu !*

Accordé selon la demande dans le Seigneur, le 18 Mai 1907.

PIE X, PAPE.

L'exemplaire authentique du présent Rescrit a été déposé à la secrétairerie de la Sacrée Congrégation des Indulgences et saintes Reliques. En foi de quoi...

Donné à Rome, à la dite secrétairerie, le 12 juin 1907.

† D. PANICI, Archevêque de Laodicée, *secrétaire.*

(2) Ce que nous publions sur la " Pieuse Ligue " confirme amplement cette affirmation.